

## Les implications financières et les effets sur les écosystèmes d'une gestion de la faune sans chasseurs, ainsi que l'avis des utilisateurs de la nature sur le sujet

### Résumé

Le budget attribué à la gestion de la faune à Genève est souvent évoqué dans les conversations du monde cynégétique et agricole. Alors que le bien-être des animaux et la consommation de la viande sont sur le devant de la scène, les pratiques de chasse traditionnelle sont parfois dénoncées. S'arrêter sur une des rares régions où les chasseurs ne participent pas à la gestion met en exergue les différents enjeux. À l'heure où les espaces naturels sont limités, penser à la coexistence avec la faune sauvage paraît d'actualité. Intégrer dans le débat public le type de gestion de la faune chassable permettrait à chacun de se positionner sur la question.

### Description du projet

Ce projet découle de la rencontre d'un chasseur impliqué dans la gestion des espèces animales et d'une chercheuse ayant constaté les mesures mises en place à Genève en raison de l'absence des chasseurs<sup>1</sup>. Deux individus animés par l'envie d'en connaître davantage sur les implications d'une prise en charge de la faune *chassable*<sup>2</sup> exclusivement étatique. **Cette recherche a pour objectif de mettre en évidence les implications de la non-participation des chasseurs dans la gestion d'un territoire.**

**Le cadre de cette étude est un canton très peuplé : Genève avec près de 500'000 habitants pour quelques 28'000 hectares de territoire cantonal.** Trois massifs forestiers sont présents : à l'est, au sud-ouest et au nord du canton. Ils sont déconnectés en raison de la forte urbanisation du territoire. Ces fragments de nature sont compris dans le bassin franco-valdo-genevois de 250'000ha dont les limites s'arrêtent aux montagnes<sup>3</sup>. Chaque forêt touche donc un territoire voisin : le département de la Haute-Savoie au sud-est (Jussy-Gy-Presinge), le département de l'Ain à l'ouest (Mandement et Chancy) et jusqu'au massif au nord (Versoix) – qui jouxte le canton de Vaud au nord-est du canton. Ces zones naturelles comprennent une flore et une faune spécifiques suivant les lieux.

Les **effets économiques, sociaux et écologiques du cas genevois** ont ainsi été finement analysés dans la seule entité politique occidentale à ne pas avoir de chasseurs qui régulent les populations animales. Cette particularité émane d'un vote populaire en 1974 où 75% des votants ont choisi la suppression de la chasse (taux de participation de 21%). L'interdiction de la pratique de chasse a découlé d'une trop faible adaptation des chasseurs à l'augmentation des groupes d'utilisateurs de la nature sur le peu de surface à disposition. Un document écrit dix ans après la décision populaire signale que les chasseurs tiraient bien trop proches

---

<sup>1</sup> Pour simplifier la lecture, le masculin est utilisé et englobe le féminin.

<sup>2</sup> Comme synonyme de *pouvant être chassé* au sens de la loi fédérale (OChP, 922.01, art. 5 et 6). A Genève il s'agit des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts, ce sont ceux qui sont au centre de cette recherche.

<sup>3</sup> Voirons et Salève en Haute-Savoie, Vuache dans l'Ain ainsi qu'une partie du Jura, partagé avec Vaud (CH).

des habitations et des quais du centre-ville - dimanche compris jusqu'en 1972. La difficulté de protéger certaines zones est soulignée pour montrer que la conservation d'espaces naturels était entravée. Les lâchers de gibier toujours plus proches de l'ouverture de la chasse sont également mentionnés.

La suppression de la chasse a induit une série de mesures étatiques pour prévenir les dégâts des animaux sur les cultures. Une **concertation active des différents groupes d'acteurs concernés** a orienté les actions du Service<sup>4</sup>. Des **réajustements sont réalisés constamment** pour arriver à une gestion étatique adaptée aux besoins. **Toutes les mesures de protection des cultures sont envisagées avant de tirer** les animaux causant des dégâts, prévention qui limite les frais d'indemnisation des préjudices.

La cheffe de projet étant étho-anthropotechnologue<sup>5</sup>, une prise de données qualitative et quantitative a été choisie pour comprendre les implications des techniques de gestion de la faune chassable issues de la décision des Genevois. En dehors de l'aspect financier, central dans la discussion autour de cette problématique, la chercheuse tenait à approfondir l'effet d'une telle votation sur les opinions des utilisateurs de la nature ainsi que d'évaluer les conséquences sur les milieux et les espèces.

Il a été prévu dans un premier temps de mettre en parallèle cette exception occidentale avec une région avec chasseurs afin de tester deux postulats souvent entendus :

- L'excessivité du coût de la gestion genevoise sans chasseurs,
- La prise en charge financière de la gestion par l'apport économique des chasseurs.

La récolte des données n'a pas pu se réaliser dans sa totalité car aucun canton avec chasseurs n'a accepté de participer à cette étude. Cependant, grâce aux données délivrées par le Service, **le budget alloué à la gestion genevois des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts a pu être estimé**. Un calculateur a été conçu pour estimer les conséquences financières de l'absence des chasseurs sur un territoire donné. Une enquête d'opinion et des entretiens qualitatifs ont donné à voir **l'appréciation des montants alloués à la gestion ainsi que la perception des régulateurs** par des utilisateurs de la nature qui ne côtoient plus les chasseurs. La compilation d'informations sur l'agriculture, les forêts et les espèces animales s'est appuyée sur quantité de publications pour **un état des lieux des écosystèmes**.

**La présente recherche a ainsi pour objectif d'approfondir les connaissances sur cette gestion si atypique de la faune chassable.** En aucun cas le but de cette étude est de revoir la chasse traditionnelle dans ce canton très urbanisé mais bien de comprendre les implications occasionnées par l'absence de chasseurs. Les montants en jeu sont étudiés

---

<sup>4</sup> Ce diminutif est utilisé pour parler du Service de gestion de la nature (qui a changé plusieurs fois de noms).

<sup>5</sup> Formée en éthologie puis en anthropologie, elle interroge ses interlocuteurs sur les outils/techniques (en l'occurrence le type de gestion) pour mieux comprendre les liens entre les humains et les animaux.

ainsi que les frais engendrés sur un territoire plus grand. Les représentations des chasseurs ont été analysées pour préciser les stéréotypes véhiculés. Cette recherche permet enfin de montrer si l'équilibre naturel peut se passer de la chasse et les conséquences que cela implique.

## Parcours de l'étude

Initialement le Service genevois avait accepté de participer à la mise en perspective d'une gestion avec chasseurs et d'une gestion sans chasseur pour entrevoir les différences socio-économiques et écologiques du type de régulation choisi. **Le refus systématique, de tous les cantons avec chasse, de participer au projet a modifié le planning et le procédé de recherche envisagés.** Ces difficultés ont cependant mis en évidence les divers enjeux suscités par la chasse ainsi que la posture défensive des chasseurs face à la montée des mouvements pour la protection des animaux. Trois entretiens avec des collaborateurs étatiques concernés par la problématique<sup>6</sup> ont été réalisés. Les observations prévues furent compromises en raison du manque de participation de gestionnaires étatiques collaborant avec les chasseurs. Plusieurs entrevues avec des membres du Service ont permis de préciser les résultats finaux de la recherche.

**Les gestionnaires genevois ont décidé de calculer les montants exacts pour éviter la diffusion de chiffres approximatifs** après la lecture de la première version du rapport. Y figurait l'estimation des divers aspects du budget de la prise en charge de la faune chassable : montants basés sur un fichier Excel remis par les gestionnaires genevois en 2015 et des données fragmentaires issues d'entretiens. Les implications financières de la gestion exclusivement étatique des espèces occasionnant des dommages ont ainsi été délivrées par le Service genevois en 2018. Face au manque de collaboration de gestionnaires d'un canton avec chasse, un **modèle informatique a été imaginé.** Ce calculateur a été développé sur la base des connaissances acquises durant six ans sur les techniques de prévention des dégâts sur les cultures sans la présence de chasseurs. Les lacunes de données concernant les procédés en place lors de la présence de chasseurs ont été palliées grâce à des informations livrées par des personnes participant à la gestion des espèces chassables dans les territoires voisins (canton de Vaud et département de Haute-Savoie). La création d'un cas théorique (le canton fictif Maland) a permis comparer les coûts avec ou sans chasseur sur un territoire aux caractéristiques données. Ce calculateur a été vérifié par une statisticienne, un microbiologiste et un collaborateur du Service qui ont pu constater la logique basique des calculs ayant mené aux résultats de chaque volet de gestion.

Quatorze **entretiens** semi-directifs et deux séances avec un **groupe de travail**<sup>7</sup> ont permis d'approfondir les thématiques mises en évidence par

---

<sup>6</sup> Le Conseiller d'État en place, le chef des gardes et un ingénieur forestier.

<sup>7</sup> Composé de huit volontaires : une villageoise et une citadine, un agriculteur, un chasseur, un forestier, un membre actif d'association de protection animale et un impliqué pour la nature et un garde de l'environnement.

l'enquête d'opinion. Le **sondage** a été réalisé sur 500 utilisateurs de la nature genevoise à la sortie des magasins d'alimentation et lors de réunions d'acteurs concernés ainsi que par internet<sup>8</sup>. Ces méthodes ont mis en lumière les multiples dynamiques présentes dans un échantillon composé de différents groupes d'acteurs. Sept **observations** de pratiques de chasse dans des cantons romands et des **discussions informelles** ont permis une meilleure compréhension du monde des chasseurs.

Divers **ouvrages**<sup>9</sup> ont été consultés pour saisir l'image concrète des milieux genevois. Un ancien employé du Service de gestion (actif pendant 40 ans) ainsi que le directeur de l'association faîtière de l'agriculture genevoise ont relu ce chapitre afin qu'il soit le plus représentatif possible.

Le présent **résumé** offre une vision globale des différents paramètres découlant de la suppression de la chasse. Une **brochure illustrée** est destinée au grand public et trois **livrets** approfondissent les différentes approches. Le chapitre principal, sur l'aspect financier, comporte l'introduction et la conclusion générale. Deux feuillets y sont associés. L'un apporte un éclairage sur les opinions récoltées auprès d'utilisateurs de la nature et l'autre sur l'état des écosystèmes genevois. Les aspects économique, social et écologique de la problématique offrent une analyse complémentaire de la question du type de gestion de la faune chassable.

### **Les implications financières d'une gestion sans chasseurs**

En raison de la diversité des tâches effectuées par les onze gardes de l'environnement, ainsi que de la quantité d'employés au Service genevois (80), l'estimation du temps imparti aux espèces chassables n'est point aisée. Extraire les données relatives aux espèces susceptibles d'occasionner des dégâts fut ainsi chronophage pour l'État. En effet, les divers employés s'affairent à la conservation des **quelque 40'000 espèces présentes à Genève** et les gardes doivent répartir leur temps entre différentes missions : surveillance et interventions diverses concernant les espèces et les dégâts aux cultures, sans oublier la rédaction de rapports, lecture de documents, formation continue, séances, logistique, etc.

Ce sont les **frais de 2014 à 2017** qui ont été considérés par les gestionnaires étatiques en raison de l'efficacité d'un nouveau système de régulation développé. Un tarif horaire brut moyen de 68 CHF/h est comptabilité pour les fonctionnaires concernés par la gestion de la faune chassable (gardes, encadrement, ouvriers, réceptionnistes et secrétaires). **Un poste de garde de l'environnement coûte 129'735 CHF/an à l'État** ce qui inclut le traitement, le matériel de fonction (voiture, radio, etc.), les indemnités (entretien de l'uniforme, abonnement téléphonique, heures forfaitaires, etc.) et les charges patronales. **La totalité des tâches en rapport avec la problématique représente 4.5 postes :**

---

<sup>8</sup> Méthode boule de neige : envoi à des personnes de tout horizon qui transmettent à des connaissances, etc.

<sup>9</sup> Bilans publiés par l'État de 1985 jusqu'à 2016 ainsi qu'AgriGenève, feuillets de Pro Natura ainsi que des ouvrages du Muséum d'histoire naturelle et de plusieurs naturalistes.

2.2 postes de gardes, 1.46 d'ouvriers et 0.89 poste concernant secrétariat, encadrement et décisions.

Les frais de gestion concernent plusieurs rubriques :

- le volet indemnisation (taxation<sup>10</sup> et compensations des dégâts) ;
- l'aspect protection (toutes les mesures envisagées pour éviter de tirer) ;
- la régulation étatique (englobant multiples activités en plus des tirs) ;
- les diverses autres tâches (suivi, recherche, négociation, planification, surveillance, permanence).

### **L'indemnisation des dégâts**

Les procédures de dégâts (relai des appels par les opérateurs, envoi des fax et informatisation des données) représentent 30h pour la centrale et 500h pour les secrétaires (traitements des déclarations, paiements des compensations, etc.). 262h sont comptées pour les constats des préjudices par les gardes (présents lors de taxations potentiellement litigieuses) et 11'000 CHF sont attribués à des taxateurs mandatés. À cela s'ajoutent une moyenne de 172'000 CHF de dégâts entre 2014 et 2017. Ce qui fait un total annuel de **241'481 CHF**.

### **La protection des espaces à risque**

Le matériel investi annuellement se monte à 104'000 CHF. Cela comprend quelques 70km de clôtures électriques ou en bois et toutes autres mesures dédiées à dissuader les espèces gourmandes (effaroucheurs sonores, divers types d'épouvantails, etc.). 2'619h sont comptées pour la pose et dépose des fils électriques par des ouvriers. Un montant de 72'000 CHF est alloué à trois mandataires (fauconnier et spécialistes des clôtures). Le type de mesures est spécifique à chaque situation et résulte de discussions entre gardes et cultivateurs. Ces négociations occasionnent 950h sur le terrain et 105h de supervision. **441'513 CHF** par an sont donc investis pour éviter des gros frais de dégâts.

### **La régulation étatique**

Depuis 2014, des tirs sur agrainage ont permis stabiliser les populations de sangliers. Des pièges photographiques sont posés où des grains de maïs ont été mis à disposition des suidés (agrainoirs automatiques ou éparpillement à la main). Un MMS est envoyé au garde de la zone pour qu'il vienne tirer le sanglier photographié. Cette technologie de pointe a prouvé son efficacité. 52'000 CHF ont été investis annuellement pour avoir le matériel requis pour le canton.

Entre **8 et 15h sont comptés pour la régulation d'un sanglier** qui comprend la préparation, l'entretien et le rangement du matériel, la recherche de la bête, le tir, l'acheminement, l'éviscération de la carcasse, les prélèvements à analyser et le nettoyage des locaux. **2'042h sont calculés pour tous les gardes** sachant qu'un poste équivaut à 1'800h annuelles. Les heures de nuit ne sont pas compensées : chaque garde répartit ses tâches sur les 24h à disposition (et non sur 8h journalières comme la

---

<sup>10</sup> Constat de l'ampleur des dégâts avec l'agriculteur concerné pour décider du montant à indemniser.

plupart des fonctionnaires). **Le tarif horaire de nuit est incalculable** car il dépend du nombre d'heures forfaitaires réalisées par chacun<sup>11</sup>. Globalement 1'605 CHF peuvent être comptés annuellement par garde pour les heures de nuit (compris dans le coût du poste). Depuis 2016, une vingtaine de tirs de chevreuils sont réalisés au sud-ouest du canton et font peu la différence car ils sont réalisés pendant les nuits prévues pour les tirs de sangliers.

Cette régulation systématique revient ainsi annuellement à **197'164 CHF** pour le canton.

### **Divers**

Le **suivi** est basé sur les comptages des animaux (aux phares et grâce à des pièges photo) et autres observations de terrain pour la réalisation des statistiques demandées par la Confédération. L'état des populations est évalué ; le nombre d'animaux périssés, et tirés, comptabilisé et les données sur les types de dégâts ainsi que l'efficacité des mesures de protection sont recensées. Cette rubrique correspond à **99'781 CHF** comprenant 39'000 CHF de matériel et 26'000 CHF de mandats.

La **recherche** sur les adaptations constantes des mesures et la planification de celles-ci sont réfléchies en collaboration avec les gestionnaires au-delà des frontières, des experts et les différents acteurs concernés. Ces tâches sont réalisées par l'inspecteur de la faune (à raison de 200h) et le chef des gardes (50h) et représentent **47'850 CHF** dont 25'000 CHF pour des mandataires.

328h annuelles sont en relation avec les espèces chassables dans le service de piquet 24h/24 des gardes (animal accidenté ou chez un particulier, etc.) et 73h pour les tâches bureaucratiques. Cette **permanence** est évaluée à **31'383 CHF** dont 2'000 CHF de matériel.

La **surveillance**, qui représente 20 à 30% du volume de travail des gardes, est divisée en six thématiques : sites protégés, lacs et cours d'eau, zone rurale, forêts et *braconne*. 10% des 1'080h totales de surveillance annuelle des milieux sont dédiés aux espèces chassables (dans les trois dernières catégories). Ce volet, qui comprend la sensibilisation du public, représente annuellement **9'129 CHF**.

***Le Service estime donc la totalité de la gestion de la faune chassable à 1'067'664 CHF.***

Ces montants sont l'équivalent de 0,01% du budget total genevois (d'environ 8 milliards) et équivalent à 106 CHF par hectare cultivé et 356 CHF par hectare de forêts.

### **Un calculateur qui renseigne**

La modélisation créée, pour pallier l'absence de participation d'un canton chasseur à cette recherche, permet d'estimer les frais de la prise en charge de la faune chassable sur un territoire donné si les chasseurs venaient à

---

<sup>11</sup> 1/2 unité/h est comptée pour le samedi après-midi et les nuits et 1 unité/h les dimanche et jours fériés. Une unité vaut 7,35 CHF. Un forfait annuel correspond au nombre total d'unités réalisées et complique le calcul du tarif horaire de nuit.

disparaître. Ce calculateur disponible en ligne<sup>12</sup>, permet à tout gestionnaire intéressé d'**estimer combien lui coûterait la gestion sans chasseurs moyennant une septantaine d'informations** sur le domaine en question. Il a été testé avec Maland dont les paramètres ont été imaginés de façon arbitraire.

La surface totale de Maland est de 175'000 ha qui comprend 65'000ha de forêts et 90'000ha d'agriculture dont 25'000ha à risque<sup>13</sup>. Ce territoire abrite 600 chasseurs qui tirent 400 sangliers, 500 cerfs et 700 chevreuils (150 individus de chaque espèce étant régulés par des gardes pour minimiser les dégâts). Le tarif horaire est de 20.-/h et 450'000.- de dommages sont indemnisés chaque année. Pour la gestion des espèces animales problématiques sur ce territoire, 828'000.- sont calculés pour l'État lorsqu'il collabore avec les chasseurs et 1'855'000.- sans chasseurs.

Le cas de Maland montre donc que **l'apport financier des chasseurs compense une partie des coûts de gestion mais pas la totalité**. Les frais pour l'État sont considérablement diminués par les actions de ces derniers. Dans ce cas, l'État prend en charge 30% du matériel de protection des cultures et des frais d'indemnisations des dégâts, et 2'300 jours seraient investis par les chasseurs. Heures qui sont utiles à la surveillance des milieux, les comptages des animaux et la mise en place des moyens de protection.

Ces résultats concernent le modèle suisse : **l'État s'aide des chasseurs** pour gérer les espèces chassables. La modélisation donne néanmoins le prix que pourrait coûter de clôturer les parcelles de bois proches des surfaces agricoles endommagées (ce qui est interdit par la Confédération pour assurer le libre accès aux forêts). Le calcul peut aussi être réalisé pour un territoire où une **association de chasseurs s'occupe de gérer la faune, surveillée par l'État** (comme c'est le cas dans les départements français). Dans ce cas, la gestion des animaux susceptibles de causer des dégâts à Maland coûterait 409'900.- à la fédération de chasseurs et 480'400.- à l'État pour la surveillance et la recherche. Les frais étatiques comprennent en plus une prise en charge partielle des indemnisations et de la prévention de dommages (à raison de 30% donc 294'000.-). Contribution inexistante dans le cas de la France où les organismes de chasse paient tout ce qui est relatif aux dégâts. Tout dépend du cas donc.

Le budget n'est qu'une facette de la problématique car la suppression de la chasse impacte les finances mais aussi les opinions et les écosystèmes – deux paramètres à ne pas négliger.

## L'avis d'utilisateurs d'une nature sans chasseurs

### Sur les coûts de la gestion

Au cours de cette enquête, un grand nombre d'utilisateurs de la nature genevoise acceptant de répondre à l'enquête d'opinion ont éprouvé des difficultés à se prononcer sur les coûts de la prise en charge de la faune

---

<sup>12</sup> Sur [www.teutates.org](http://www.teutates.org) dans l'onglet Outil.

<sup>13</sup> Zones susceptibles de subir des dégâts en raison de la proximité avec les espaces forestiers.

chassable à Genève. La majorité de ceux qui s'y sont essayé les ont imaginés dans une tranche qui comprend les chiffres donnés par les gestionnaires étatiques : entre 750'000 CHF et 1,5 million. Une grosse **moitié** de l'échantillon **trouve la somme estimée raisonnable**, qu'elle soit supérieure à cette tranche ou non.

Les chasseurs et les employés de la politique environnementale sont les groupes d'acteurs qui se sont exprimés le plus sur les frais engendrés par la gestion des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts. Contrairement aux personnes travaillant pour la nature, deux tiers des chasseurs jugent que la somme qu'ils estiment (quelle qu'elle soit) est excessive. Beaucoup d'entre eux ont déclaré que les mesures seraient moins chères avec leur aide.

Le groupe des agriculteurs est très partagé au sujet des sommes investies dans la gestion de la faune chassable : une même proportion donnant la tranche minimale et la maximale. Les uns pensant aux bénéfices des chasseurs, les autres aux potentiels dégâts dans leurs cultures.

Les membres d'associations de défense des animaux sont prêts à investir plus dans cette thématique que les personnes cotisant pour la protection de la nature - qui sont quant à eux davantage renseignés sur les coûts en question.

Les personnes habitant en ville sont plus prudentes sur leurs estimations des sommes investies que les villageois qui côtoient davantage les agriculteurs et la nature et connaissent donc mieux la problématique.

**La moitié de l'échantillon considère que l'argent dépensé pour la gestion de la faune chassable est une forme de soutien financier à l'agriculture cantonale.** En approfondissant ces propos, il apparaît cependant que beaucoup de répondants sont conscients que cette gestion est utile à toute la société et non uniquement aux agriculteurs - qui ne sont pas les seuls à profiter des denrées produites.

### **Sur l'appréhension des animaux et/ou des chasseurs**

Les peurs existantes de croiser un animal sauvage sont moins relatées que les craintes face aux chasseurs. Les données qualitatives mettent en évidence que la reconnaissance des bienfaits de la nature et de l'importance de son respect influence les considérations sur ces êtres naturels. Certains interlocuteurs ont dévoilé des peurs mais ne les jugent pas comme telles, privilégiant l'intérêt qu'ils ont pour les animaux sauvages et leur conservation.

La recherche a mis en évidence que **les médias jouent un grand rôle dans les appréhensions de la population.** Les supports de diffusion d'information (livres, journaux, radio, télé, internet, etc.) influencent les connaissances qui façonnent les perceptions. Des figures comme celles de **Bambi** et **Obélix** impactent l'acceptation des différences de régulation entre les espèces à Genève. Le **sketch des Inconnus** renforce fortement les appréhensions face aux chasseurs car il fut très souvent cité pour expliquer des a priori. Les multiples **coupures de presse**, relatant les actions de chasseurs transgressant les règles cynégétiques, forgent également les opinions. La proximité avec la France influence les perceptions. Les pratiques sont bien différentes de celles en Suisse en raison de facteurs spécifiques aux pays : la durée de formation, les lâchers



de gibier, la prise en charge des mesures de protection, le nombre d'accidents, etc. À noter que les fonctionnements de gestion de la faune sont très différents et que le nombre de chasseurs est bien supérieur. Malgré le très faible risque d'être confondu avec du gibier, les erreurs de tirs sont présentes dans les propos des Genevois qui ne voient plus les chasseurs pratiquer dans leur campagne. La consommation d'alcool par les chasseurs alimente également les craintes des personnes interrogées dont beaucoup partent du principe que le taux d'alcoolémie permis est dépassé dès le repas de midi. Certains détracteurs de la chasse ont expliqué que leurs appréhensions des chasseurs ne sont pas rationnelles mais viscérales<sup>14</sup>.

L'image des chasseurs influence énormément les perceptions et une augmentation de l'information sur la *chasse régulatrice* permettrait une meilleure cohabitation des différents utilisateurs de la nature et la compréhension du rôle des tireurs. Alors que leur activité mène bien au prélèvement d'un certain nombre d'animaux, les chasseurs ne sont bien souvent pas considérés comme **régulateurs**.<sup>15</sup> Ce sont les **gardes de l'environnement** qui sont jugés comme tels. Ceux-ci ont de multiples tâches, dans les régions avec chasse également où ce n'est que récemment qu'ils réalisent fréquemment des tirs en raison de l'explosion démographique des sangliers. À Genève, leur rôle de régulation est ainsi bien compris. En effet, le contrôle des populations animales est accepté par la majorité étant donné que c'est une obligation découlant d'une activité humaine qui doit coexister avec une faune dynamique.

Le **parallèle chasse-élevage** a plusieurs fois été évoqué en raison de la **mise à mort de l'animal** – aujourd'hui reconnu comme un être sensible. Certains expliquent que la bête de rente est élevée pour être mangée et subit donc sa destinée. D'autres trouvent bien plus beau de tirer proprement une bête qui a connu la liberté. Des convaincus jugent primordial d'extraire la viande de carcasse ramenée et considèrent que l'animal est parfaitement honoré lorsqu'il est cuisiné avec doigté.

**Les discours des répondants montrent qu'une communication active sur le rôle des chasseurs dans la gestion de la nature est primordiale.** Pour être intégrés dans une communauté qui les considère, les chasseurs ont intérêt à prôner leur implication et leur collaboration en parallèle du savoir ancestral qu'ils véhiculent. Pour beaucoup d'ongulés<sup>16</sup>, il est certain que la société devrait payer des professionnels pour accomplir une partie des activités que réalisent les chasseurs s'ils ne peuvent pratiquer. Une surveillance accrue et une formation approfondie, en parallèle d'une communication étendue (sur les règles appliquées, la formation réalisée, etc.), offre une meilleure acceptation des pratiques de chasse par des profanes qui deviennent alors conscients de leur rôle.

---

<sup>14</sup> « *Un plaisir, un sport, incompréhensible lorsqu'il s'agit de la mort d'êtres naturels sensibles* ».

<sup>15</sup> Ceci n'a pas été vérifié dans un canton avec chasse mais bien dans une population déconnectée de la chasse.

<sup>16</sup> Mammifères pourvu de sabots (onglons) : sangliers, cerfs, chevreuils, chamois, etc.

## L'effet de la gestion genevoise de la faune chassable sur les écosystèmes

Le canton de Genève fait partie de la Confédération helvétique. **En 1875, la Loi sur la chasse pose les premiers jalons de la protection des ressources naturelles au niveau national.** En 1917, les premiers sites sont protégés à l'échelle cantonale. Entre 1940 et 1960, l'agriculture subit une mutation des surfaces<sup>17</sup> ainsi qu'un développement de la mécanisation et de l'utilisation des produits phytosanitaires. Des pratiques néfastes pour la biodiversité, qui ont été induites par les politiques.

En 1970, les enjeux écologiques s'implantent dans le discours public et des institutions de protection de l'environnement sollicitent les autorités pour une meilleure considération des écosystèmes. Dès 1980, lois et études d'impacts amorcent des mesures favorables à l'environnement à l'échelle nationale.

### Un petit canton novateur

Ce canton de 28'200ha comprend 3'800ha de lac, **11'000ha de cultures et 3'000ha de forêts** avec une densité de plus de 2'000 personnes/km<sup>2</sup>. Une multitude de micro-habitats engendre une grande richesse naturelle malgré la densité de sa population. La forte présence des cours d'eau crée des bras de verdure dans tout le territoire cantonal qui sont des couloirs importants pour la faune et la flore sauvage. **Les 473ha de réserves comportent une variété épatante.** La nature est reconnue comme une ressource nécessaire aux citadins : surfaces agricoles et forêts sont ainsi considérées comme poumons de la ville. Cette cité aux grands enjeux économiques a un effet sur les milieux naturels du bassin entouré de montagnes françaises<sup>18</sup>.

**Les animaux ont des espaces vitaux qui traversent les frontières cantonales.** En zones voisines la chasse traditionnelle est pratiquée. Dans les départements français (Ain et Haute-Savoie), les Fédérations de chasseurs ont à charge de limiter la faune et d'éviter les dégâts. Dans le canton de Vaud, l'État gère et légifère les chasseurs. Il a été démontré en 2008, par une étude transfrontalière, que *l'effet réserve* de Genève n'existe que sur 3km pour les sangliers. Ce sont donc les animaux qui vivent sur un domaine proche du canton qui peuvent s'y réfugier dès l'ouverture de la chasse.

Le Service, actif d'abord dans la reconstitution des espaces forestiers, montre une volonté d'amélioration des milieux dès 1945. Un groupe de discussion est alors créé pour que les mesures décidées conviennent aux propriétaires des forêts<sup>19</sup>. La protection de la nature est intégrée en 1970 par l'État et va prendre toujours plus d'ampleur. En 1974, la votation place les espèces chassables au cœur du débat public. La *commission de la chasse* devient *commission de la faune*. **Les rencontres entre délégués des groupes d'acteurs concernés<sup>20</sup> vont permettre d'éviter que les cultures ne pâtissent trop de cette décision populaire.** La

<sup>17</sup> Marais drainés, ruisseaux corrigés, bois défrichés et remaniements parcellaires.

<sup>18</sup> Et bien au-delà si l'on considère la quantité de produits importés - comme le note l'agriculteur du groupe de travail.

<sup>19</sup> Plus de 90% des forêts appartiennent alors à des privés. Au 21<sup>ème</sup> siècle, l'État en possède 49% grâce au rachat progressif de parcelles boisées.

<sup>20</sup> Agriculteurs, gestionnaires, scientifiques et membres d'associations de protection.

collaboration étroite entre les partenaires concernés est fructueuse. La discussion sur les mesures adéquates a l'avantage d'intégrer les divers intérêts dans les décisions. Les éléments importants sont relayés par les délégués aux groupes qu'ils représentent.

En 1999, l'inspection de la faune et la conservation de la nature sont séparées du secteur des forêts afin de réagir face aux dégâts toujours plus présents des sangliers dans les vignes. L'organisation des commissions est changée mais les acteurs impliqués continuent à se rencontrer. Les préjudices causés par les suidés sont pris en main en parallèle d'une préservation des écosystèmes envisagée à tous les niveaux.

### **Les impacts de la gestion étatique sur la faune**

L'arrêt de la chasse a un impact positif sur les oiseaux aquatiques, qui recolonisent les eaux genevoises dès l'automne suivant l'arrêt de la chasse. Aujourd'hui **une diversité des oiseaux d'eau est observable partout dès lors qu'un bon équilibre existe entre zones chassées et espaces protégés.**

Les populations de pigeons et de corneilles se portent bien et nécessitent un nombre important de mesures de prévention des dégâts aux cultures. **Des permis de tirs sont délivrés à des tiers** afin de limiter l'impact de ces volatiles qui réagissent peu aux mesures de protection développées. **Les dommages des corneilles n'étant pas remboursés**, cette régulation limite le mécontentement des agriculteurs et décharge partiellement les gardes de l'environnement de cette tâche. Les pigeons ramiers ne peuvent être tirés bien qu'ils impactent les cultures également. Les pigeons domestiques occasionnent tant de désagréments aux bâtiments que les tirs sont principalement réalisés par la gare des chemins de fer et les transports publics genevois. **Actuellement, les frais d'indemnisations des dégâts les plus conséquents concernent les tournesols dont se régalaient les pigeons.**

L'aménagement d'une partie du territoire a été réalisé pour la réintroduction de la perdrix dans le sud-ouest du canton<sup>21</sup>. Malgré l'arrêt de la chasse et un programme important de conservation<sup>22</sup>, **la perdrix est vouée à disparaître à Genève** : deux couples ayant été dénombrés au printemps 2018. La Station Ornithologique Suisse (SOS) a constaté une très forte prédation (chats, rapaces, corvidés et renards<sup>23</sup>) notamment sur les nichées. La *sous-commission consultative de la faune* a refusé une régulation systématique des prédateurs à long terme car plus d'une centaine d'animaux aurait dû être tirés par an pour que la perdrix ait une chance de survivre.

Un équilibre proie-prédateur est constaté avec les lièvres. Rage puis gale ont diminué les populations de renards et cela a permis au nombre de lagomorphes d'augmenter. Ainsi **le lièvre se porte bien**. En 2006 une très grande densité (50 ind/km<sup>2</sup>) a été constatée à l'est du canton et a

---

<sup>21</sup> Où les milieux étaient favorables à l'espèce avec des cultures, structurées par des taillis et des bosquets, proches de gravières qui occasionnent des écosystèmes jeunes.

<sup>22</sup> La collaboration avec les agriculteurs instaurée, plus de 2'500 oiseaux ont été relâchés entre 2004 et 2012.

<sup>23</sup> Probablement aussi mustélidés et sangliers mais ces hypothèses n'ont pas été confirmées.

occasionné de gros dégâts sur les cultures. Des captures d'individus ont alors été réalisées pour les délivrer en Haute-Savoie et en Valais<sup>24</sup>. Des tirs ont encore permis de revenir à des populations soutenables. Depuis les densités sont stables (env. 12 ind/km<sup>2</sup>). Les rares individus qui écorcent les vergers sont tirés et les préjudices des grandes cultures sont indemnisés.

**Des clôtures sont mises contre les blaireaux** (type *flexinet*) dans les zones où ils prélèvent trop régulièrement du raisin. Ces barrières, semblables à des treillis à mouton, sont installées lorsque le sanglier sévit aussi et empêchent toute la faune de passer. L'entrée de certains terriers est entravée pour inciter certains individus à déménager. **Cette espèce emblématique à Genève n'est jamais régulée.**

Des mesures systématiques ont été développées pour gérer le **sanglier** pour la prévention de gros dommages : **clôture des zones à risque** (de la véraison aux vendanges) accompagné d'une **régulation nocturne grâce à des technologies de pointe** (vision nocturne, caméra thermique, etc.). Depuis 2014, des tirs sur agrainage<sup>25</sup> ont montré une grande efficacité et ont permis de maintenir le cheptel approprié de sangliers (estimé à environ 200) aux ressources naturelles à disposition dans les forêts cantonales (3'000ha).

Le **chevreuil**, très présent dans le canton, est facilement visible. Son attraction pour les bourgeons des vignes et arbres fruitiers, ainsi que les jeunes pousses dans les forêts, a induit **quelques tirs de régulation depuis 2016** à l'ouest du canton. Les méthodes variées développées (effarouchement olfactif, visuel et sonore) n'ayant pas été assez efficaces dans cette zone. Les **clôtures** composées de six rubans sont actuellement privilégiées en raison d'individus morts électrocutés car coincés dans du *flexinet*.

Le **cerf**, implanté dans les bois de Versoix depuis 2013, fait le plaisir des naturalistes. Il implique la protection des cultures à risque (colza, pois, etc.) proches des bois par des **rubans électrifiés**. En raison du fort abrutissement par ces cervidés, **des parcelles dans les zones de rajeunissement des forêts sont clôturées avec des liteaux de bois** qui ont remplacé des fils électriques - lesquels avaient provoqué des décès. L'état sanitaire des forêts est bon mais le vieillissement simultané de grandes surfaces doit être évité. Un groupe de travail existe depuis 2016 pour développer une **stratégie forêt-ongulé** durable. Le massif forestier de Versoix pourrait être considéré comme une des zones de remise de la population de cerfs dont le territoire vital s'étend sur l'Ain et le canton de Vaud.

**Toutes ces mesures sont nécessaires pour que l'agriculture**, qui subit des pressions diverses (économiques, démographiques, territoriales), **perdure et réponde à la demande, toujours plus accrue, de produits de proximité.** La plupart des barrières sont temporaires mais engendrent un travail conséquent aux acteurs concernés.

Les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) sont présentes jusqu'à 20% de la surface agricole selon les zones. Les champs sont recouverts à

---

<sup>24</sup> Régions qui ont accepté d'interdire la chasse pendant cinq ans.

<sup>25</sup> Dissémination de grains de maïs pour occuper les suidés.

56% par des grandes cultures et à 12,5% de viticulture - avec la plus grande commune viticole de Suisse.

Ainsi le canton de Genève, bien que très urbanisé, a su valoriser une grande diversité naturelle tout en maintenant son agriculture grâce à l'investissement de ressources importantes.

**La connectivité des milieux est envisagée dans l'aménagement du territoire qui tend également vers une agriculture extensive. Une continuité des zones naturelles et forestières est réfléchie au niveau du bassin franco-valdo-genevois à travers une collaboration transfrontalière.** La valorisation constante de la nature auprès des Genevois est réalisée par le Service étatique, notamment à l'aide d'observatoires, ainsi que par divers regroupements de naturalistes<sup>26</sup>. Actions et publications régulières visent à sensibiliser et à informer le public sur les écosystèmes toujours plus utilisés. Les utilisateurs de la nature sont canalisés, renseignés et surveillés pour minimiser l'impact de l'utilisation constante des zones naturelles et que tous puissent profiter des milieux naturels – cadres de diverses activités.

### Conclusion et perspectives

Approfondir les connaissances sur la seule entité politique occidentale qui se passe des chasseurs pour gérer la faune de son territoire, est d'un intérêt certain pour les gestionnaires, les régulateurs et les protecteurs de l'environnement. Les multiples implications d'une gestion exclusivement étatique des animaux sauvages sont mises en évidence par l'exemple de cette votation populaire, suite à laquelle des réponses ont été trouvées par l'État. Ce cas révèle que **le contrôle du sanglier ne peut être évité en raison de la capacité prolifique de cette espèce**. Cette recherche indique cependant que **l'extension de la régulation à d'autres espèces problématiques** (comme le chevreuil) **est nécessaire au cas par cas pour éviter les situations conflictuelles** et préserver les ressources jugées utiles par l'humain.

La gestion de la faune chassable coûte moins d'un café par citoyen genevois par année.<sup>27</sup> **L'énonciation des chiffres réels par le Service supplante les croyances et permettra un dialogue constructif sur les méthodes utilisées à Genève.**

Bien que ces frais soient minimes par rapport au budget cantonal, ils concernent un territoire de 3'000ha de forêts et 10'000ha de cultures. **Les résultats de cette étude laissent à penser que les coûts seraient bien supérieurs pour des territoires plus vastes.**<sup>28</sup>

La modélisation informatique conçue lors de cette étude a mis en évidence, par des calculs simples, que **si les animaux tirés par les chasseurs doivent être régulés par les gardes uniquement cela occasionne**

---

<sup>26</sup> Pro Natura Genève, Conservatoire et Jardin botaniques, Muséum d'histoire naturelle, GOBG, KARCH, etc. Récemment l'association Faune Genève a développé une plateforme pour le recensement des animaux observés.

<sup>27</sup> Cette gestion ne représente que 2,20 CHF/Genevois par an et 3,50CHF/contribuable (dénombrés en 2014).

<sup>28</sup> À savoir que le canton de Vaud abrite 125'811ha de forêts et 110'000ha de surfaces agricoles et comptabilise 570'000 CHF de dégâts en 2017. Il est clair que la qualité des biotopes, la densité des populations, etc. influencent les coûts de gestion.

**une augmentation du budget.** Les autres tâches que peuvent réaliser les chasseurs sont également à considérer. La présente étude n'a pas pour objectif de faire revenir la pratique de chasse diurne à Genève mais montre bien que l'absence des chasseurs aurait des implications financières importantes sur d'autres territoires.

**Cette étude montre que les utilisateurs de la nature sont prêts à payer les montants dédiés à la faune chassable. Les divers médias nourrissent les stéréotypes des utilisateurs de la nature genevoise.** Les Genevois se réfèrent au plus proche : la chasse en France bien différente celle en Suisse.

**La disparition de la pratique de chasse diurne permet à certaines espèces de proliférer** (oiseaux d'eau, sangliers, chevreuils, cerfs, blaireaux, renards, etc.) **pour le plaisir des amoureux de la nature et le désarroi de certains cultivateurs.**

**Une partie des zones ouvertes est entrecoupée par des clôtures qui peuvent limiter les mouvements de certaines espèces** - étant donné que toutes les mesures de protection sont envisagées avant de réguler.

Dans la société actuelle, il est difficile d'envisager de se passer de la régulation de certains animaux sauvages (les ongulés notamment). Dans ce sens, cette recherche montre que **si les chasseurs ne peuvent plus pratiquer, des professionnels doivent obligatoirement réguler et protéger les champs.**

La concertation des acteurs concernés est devenue une habitude à Genève – à travers les différentes commissions – et permet une adaptation adéquate des mesures aux réalités du terrain. Des gestionnaires voisins appliquent ce fonctionnement au cas par cas lors de gros problèmes avec les sangliers<sup>29</sup>. **Ces collaborations peuvent être utiles à petite échelle pour apaiser des tensions mais pourraient être fonctionnelles sur des grands territoires avec des représentants impliqués et une information médiatisée.**

**Des rencontres officielles élargies à tous les utilisateurs des milieux naturels peuvent influencer les décisions de gestion, alors plus adaptées, tout en augmentant l'implication des personnes qui, entendues, se sentent considérées et s'investissent d'autant.**

Une formation, basée sur celle des chasseurs (sans l'aspect balistique), pourrait mener à un **permis de naturaliste** donnant accès à des privilèges particuliers à discuter. Le niveau de connaissances serait lissé et le savoir des chasseurs reconnu par tous les passionnés de nature.

L'importance des régulateurs dans la coexistence de la société avec une nature qui se développe constamment, est à souligner. Si le contrôle des animaux sauvages était intégré dans le débat public, il serait probablement mieux assimilé. **Savoir ce que les chasseurs font (pourquoi, comment et quand) est rassurant. Connaître les effets de leur disparition souligne leur utilité peu mise en évidence.**

---

<sup>29</sup> Haute-Savoie : regroupement d'agriculteurs, chasseurs et employés de la Fédération (nommé *cellule de crise*).